



Paris, le 1^{er} octobre 2010- n°243/D130

COMMISSION NATIONALE D'ÉVALUATION DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

Réunion du 15 juin 2010

Président : Monsieur Jean-Claude FRÉCON (Sénateur de la Loire)

Rapporteurs : Madame Brigitte BELLOC (Direction générale des collectivités locales),
Monsieur Pierre BERTINOTTI (Contrôle général économique et financier)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Validation du compte-rendu de la réunion précédente..... 3
- II. Groupe de travail RIL : validation du questionnaire 3
- III. Validation du document pour les élus 4
- IV. Points divers 5

LISTE DES PARTICIPANTS

| | | |
|------------|---------------|--|
| FRECON | Jean-Claude | Président de la commission |
| BELLOC | Brigitte | Rapporteur |
| BERTINOTTI | Pierre | Rapporteur |
| BALLEREAU | Séverine | Association des ingénieurs territoriaux de France |
| BOULIDARD | Marie-Hélène | Personnalité qualifiée (expert démographe, démographe territorial) |
| CASES | Chantal | Personnalité qualifiée (directrice INED) |
| CHEVALIER | Corinne | Secrétariat général villes |
| CLANCHÉ | François | Insee |
| DAMAIS | Jean-Philippe | Association des maires de France |
| DUSSERT | Françoise | Cnis |
| GIRAUD | Catherine | Insee |
| LARPENT | Maryse | FNAU |
| LOUCHART | Philippe | IAURIF |
| RABIN | Brigitte | Insee |

Absents excusés :

| | | |
|------------|--------------|----------------------------------|
| BLOCH | Jean-Claude | Mairie de Besançon |
| BOVAR | Odile | DATAR |
| GENSBITTEL | Michel-Henri | Personnalité qualifiée |
| KEROUANTON | Marie-Hélène | DATAR |
| KNAUTH | Bettina | OSCE - EUROSTAT |
| LAIR | Christine | Association des élus du littoral |
| RASCOL | Odile | Insee |

En ouverture de la séance, le président fait la liste des présents, des absents excusés ou non.

Mme Ballereau fait part à la commission de son prochain départ pour l'Afrique. **Mme Couprie** et **Mme Giraud** annoncent un changement d'affectation au sein de l'Insee et leur remplacement dans la commission. Toutes les trois expriment leur satisfaction d'avoir participé aux travaux de la CNERP. Le président les remercie pour leur travail et leur souhaite une bonne continuation dans leurs futures activités.

Il remercie l'ensemble des participants de leur présence, et passe à l'ordre du jour

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 18 mars 2010.

Le président soumet le projet de compte rendu de la réunion précédente à l'approbation des membres de la commission.

Mme Bouldard et **Mme Ballereau** font part de quelques observations formelles qui seront prises en compte dans la version définitive.

Aucune autre observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2. Groupe de travail RIL : validation du questionnaire

Le président félicite le groupe pour le recensement très exhaustif des questions que les correspondants du RIL (CORRIL) peuvent se poser.

Mme Ballereau fait une présentation rapide du questionnaire (organisation des collectivités locales, traitement des informations et relations avec l'Insee) en soulignant que le groupe a souhaité envisager toutes les questions possibles. Le groupe de travail finalisera demain le questionnaire après avoir pris en compte les observations de la CNERP.

M.Clanché souhaite que l'ordre de présentation des questions soit modifié et leur rédaction précisée afin de faciliter la compréhension du questionnaire qui par ailleurs couvre bien tous les aspects du sujet.

Mme Ballereau propose qu'une note méthodologique accompagne ce questionnaire.

M.Héran demande que le questionnaire ne soit pas perçu comme un instrument de contrôle des CORRIL et qu'en soient précisés les destinataires, la fonction de CORRIL n'étant pas toujours clairement définie dans les collectivités.

M.Clanché indique que depuis un an, l'Insee demande que soit désigné un correspondant pour le RIL.

M.Héran salue la bonne rédaction des questions et la possibilité fréquente de répondre par oui ou non.

Mme Chevalier propose qu'une place soit laissée libre pour les suggestions et notamment pour d'éventuelles critiques sur le processus.

Le président demande s'il faut l'envoyer aux 900 communes concernées ou à un panel représentatif. Il faudra également choisir entre la transmission électronique ou postale.

Mme Ballereau a une préférence pour un envoi exhaustif fait sous l'égide de la CNERP.

Mme Bouldard fait valoir qu'un envoi à un échantillon restreint facilitera les actions de relance.

M.Damais s'interroge sur l'opportunité d'une lettre d'accompagnement de l'AMF.

Le président fait remarquer que d'autres associations d'élus sont membres de la CNERP et que le questionnaire ne s'adresse pas à des élus.

M.Héran demande qu'un délai de réponse soit fixé et que le travail de suivi et de relance soit bien assuré.

Mme Rabin indique que les directions régionales de l'Insee et les correspondants régionaux seront tenus informés de l'existence de ce questionnaire.

Le président retient cette proposition qui permettra ainsi de répondre aux éventuelles questions que les CORRIL pourraient leur adresser.

Mme Dussert souhaite connaître qui exploitera le questionnaire.

Le président retient l'envoi du questionnaire à toutes les communes concernées par voie électronique. L'option d'une réponse électronique sera étudiée. L'envoi se fera au début du mois de septembre.

Le président propose que Mme Boulidard prenne la présidence du groupe de travail sur le RIL, qui l'accepte.

3. Validation du document pour les élus

Le président distingue le document intitulé « Comprendre la population légale de votre commune » qui a déjà fait l'objet de quatre examens par la commission et celui intitulé « Des populations légales au calcul de la DGF ». Le premier document doit faire l'objet d'une ultime relecture pour d'éventuelles corrections de forme.

Le second déjà examiné lors de la précédente réunion de la commission est ouvert à la discussion. Il insiste sur le nécessaire changement de vocabulaire. La population dite DGF n'existe pas en tant que population, mais uniquement comme base pour le calcul de la DGF d'où l'emploi préférable de la formule « Population forfaitaire pour le calcul de la DGF ».

M.Héran salue la grande qualité du premier document et souligne la difficulté de lecture du second.

Mme Belloc rappelle que le texte du second document, qui résulte des travaux de **M.Heller** et des services compétents du ministère de l'Intérieur, n'avait pas suscité des critiques aussi véhémentes lors du premier examen. Sous réserve des observations du bureau des concours financiers du ministère de l'Intérieur, la plupart des propositions d'amélioration rédactionnelle de **M.Héran** pourront être prises en compte.

M.Clanché souligne le caractère austère du second document et souhaite quelques illustrations graphiques. Il s'interroge sur les logos à faire figurer sur ce document.

Le président fait remarquer qu'il serait logique de retenir le logo Insee-recensement de la population pour le premier document et celui de la DGCL pour le second. On pourrait y adjoindre un troisième logo commun de la CNERP ou du Cnis.

Après discussions, **le président** retient le logo « Recensement de la population » au bas de chaque page des deux documents et au bas de la dernière page la mention « A été réalisé par la Commission Nationale d'Evaluation du Recensement de la Population du Cnis ».

A la suite d'une suggestion de **Mme Ballereau**, **le président** retient la même charte graphique pour le questionnaire relatif au RIL.

Le président précise que l'impression des deux documents est prise en charge par l'Insee. Une discussion avec le Sénat et l'AMF est en cours pour une participation à la prise en charge de l'envoi. La publication est envisagée pour septembre.

4. Points divers

- Renouvellement des membres de la commission

A la demande du président, **Mme Dussert** fait le point sur le renouvellement des membres de la commission.

Sur proposition du bureau du Cnis, le président Frécon a été reconduit dans ses fonctions par la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi. Sept autres personnalités qualifiées ont également été désignées : Mme Bouldard expert démographe, Mme Cases directrice de l'INED, M.Dumont professeur à l'université Paris-Sorbonne, M.Gensbittel ingénieur de recherche à l'université Paris-Sorbonne, M.Héran directeur de recherche à l'INED et président de l'association européenne des études de population, Mme Knauth chef de l'unité population à Eurostat, M.Louchard expert démographe à l'IAURIF.

Les présidents des associations membres de la CNERP viennent d'être saisis pour désigner leur représentant d'ici au 1^{er} septembre. Dans ce cas le décret de nomination de ces membres pourrait être pris à la fin septembre. Si ce décret n'était pas publié à la date de convocation de la commission pour la prochaine réunion du 14 octobre, **le président** propose d'y convier les nouveaux membres à titre d'invités. Si le décret est paru au Journal officiel, **le président** propose de convier exceptionnellement les anciens membres à titre d'invités.

- Révision du questionnaire pour 2011

A la demande du **président**, **M.Clanché** présente trois modifications du questionnaire du recensement de la population pour l'année 2011. Elles s'inscrivent dans le cadre de l'harmonisation des statistiques internationales de l'ONU et d'Eurostat.

- Révision du questionnaire pour 2014

L'ensemble du questionnaire du recensement conçu en 2000 devra être revu pour une mise en place en 2014. Dans cette optique, **M.Clanché** souhaite que la commission puisse en débattre en 2011 pour des premiers tests en 2012.

M.Héran précise les trois facteurs qui conduisent à une modification du questionnaire du recensement : l'harmonisation et la réglementation internationales, l'expertise nationale de l'Insee, le Cnis qui avait consulté en 2000 toutes les administrations et les associations concernées. Les modalités de la consultation devront être définies et des arbitrages sur l'importance relative des thématiques devront être rendus.

Le président fait valoir que la commission a pour vocation de faire ressortir les besoins des collectivités locales en matière de recensement de la population. Lors de la prochaine réunion, la commission pourrait mettre en place un groupe de travail avec quelques élus et fonctionnaires territoriaux et quelques responsables d'associations concernées. Il est cependant indispensable de travailler en liaison avec les autres instances du Cnis Le groupe de travail pourrait être inter-commissions du Cnis.

M.Clanché note qu'il sera nécessaire d'arbitrer entre les besoins d'information au niveau national et ceux au niveau local et de tenir compte du fait que le recensement n'est plus la seule source d'informations pour le niveau local.

Le président souhaite que la commission fasse des propositions précises sur la composition de ce groupe de travail lors de la prochaine réunion.

M.Héran souhaite que la commission puisse dans le cadre de sa mission d'évaluation du recensement étudier les ajustements de population auxquels l'Insee procède, et donner un avis sur la qualité de la mesure du solde migratoire.

Le président fait remarquer que ces questions ne relèvent pas de la mission actuelle de la CNERP, qui pourrait toutefois donner un avis si elle était sollicitée.

M.Louchart aurait souhaité que la commission soit consultée sur les propositions de modifications du questionnaire (surface des logements, année d'achèvement) pour l'année 2011.

M.Clanché convient du caractère tardif de ce débat faute de temps lors des précédentes réunions. Il justifie ces modifications par les nécessités de l'harmonisation internationale.

Le président confirme que l'ordre du jour des deux précédentes réunions où figurait ce point n'avait pas pu être épuisé. Il y prend sa part de responsabilité. Il rappelle que la prochaine réunion aura lieu le jeudi 14 octobre 2010 toute la journée.

La séance est levée à 17h45.